



Taxe d'apprentissage 2018

«Plus qu'un impôt, un investissement pour la jeunesse et la création.»

 **2 sites**
Angoulême
Poitiers

 **52 membres**
dans l'équipe
pédagogique

 **31 partenaires**
internationaux

L'ÉESI en 2017

 **104 conventions**
de stage signées

 **308 futurs diplômés**
Diplôme national d'art (grade licence),
Diplôme national supérieur d'expression plastique (grade master),
Master bande dessinée,
Doctorat de création en bande dessinée,
Classe internationale en bande dessinée (Diplôme d'établissement),
Diplôme supérieur de recherche en art (3ème cycle).

Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

- 1 - Rapprochez-vous d'un organisme collecteur (OCTA)
- 2 - Adressez-lui vos versements en demandant de les affecter à l'ÉESI.
(L'ÉESI est habilitée à percevoir le «hors quota» au titre des catégories A et B).

ÉESI

134 rue de Bordeaux 16 000 Angoulême ou 26 rue Jean Alexandre 86 000 Poitiers

Code UAI : 0860902 N

- 3 - Envoyez-nous un mail avec votre promesse de versement.

CONTACT

Catherine Beaudeau
06 32 69 46 18 / c.beaudeau@eesi.eu

**Pourquoi affecter votre
taxe d'apprentissage à
l'ÉESI ?
Pour contribuer...**

...au financement
**d'équipements
pédagogiques de
pointe**

... à l'accompagnement de
la professionnalisation

...au développement du
**rayonnement national et
international de l'école**

Versement à effectuer au plus tard
le **28 février 2018**

- **Chèque** à l'ordre de :
École européenne supérieure
de l'image
- **Virement**
Trésorerie de Poitiers municipale
Code banque : 30001
Code guichet : 00639
Numéro de compte : C8600000000
Clé RIB : 49

www.eesi.eu